

## OBSTACLES ET TRAVAIL DES PERSONNES QUI ONT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES<sup>1</sup>

Sylvie Rocque, Jacques Langevin, Nathalie Trépanier, Paul Robichaud, Michel Boutet et Catherine Dion

### PROBLÉMATIQUE

Une première étude a été réalisée sur les éléments environnementaux susceptibles de faire obstacle à l'activité des personnes qui présentent des incapacités intellectuelles (Rocque, Langevin, Belley, Trépanier, Forget, Sercia, Dubreuil, Gilbert, Labelle, Méthée, 1997). Cette étude a porté sur 120 situations d'intervention dans les cinq domaines de la *Taxonomie des habiletés à la vie communautaire* (Dever, 1988), c'est-à-dire :

- les soins personnels et le développement;
- la vie résidentielle et communautaire;
- la vie professionnelle;
- les loisirs;
- les déplacements.

L'analyse des résultats de cette première étude a mis en évidence que la complexité des objets d'intervention aurait été source d'obstacle pour les personnes et induisent des situations de handicap dans 89 % des cas.

L'analyse de ces situations d'intervention réalisées en milieu de vie professionnelle a mené les auteurs à deux constats importants :

- La complexité des Objets d'intervention semble accentuée dans le domaine du travail, car les tâches s'y rattachant sont imbriquées dans un ensemble d'éléments relevant de la gestion du temps (respect des horaires, respect des temps de pause, semaine de travail, congés), de la gestion des tâches à l'intérieur d'un horaire spécifique ainsi que d'habitudes et de comportements sociaux culturellement réglementés.
- Par conséquent, si l'intégration au travail est l'une des voies privilégiées pour marquer une participation active et valorisée au sein de la communauté, il semblait essentiel de considérer ce domaine d'activités comme particulièrement névralgique quant à l'impact de la complexité des Objets d'intervention.

Ces constats ont été à l'origine de l'étude actuelle, centrée uniquement sur l'observation de situations d'intervention dans le domaine du travail.

Une synthèse concernant l'intégration des personnes qui présentent des incapacités intellectuelles en milieu de travail compétitif et tirée de l'examen doctoral de Robichaud (1997), révèle qu'aux États-Unis, un peu avant les années 80, les personnes avec des incapacités intellectuelles de moyennes à sévères étaient vouées à travailler en atelier protégé parce qu'il n'existait pas de système de soutien adéquat pour assurer leur intégration sur le marché du travail (Goldberg, McLean, Lavigne, Fratolillo et Sullivan, 1990). Paradoxalement, à cette époque, à peine 200 000 des 6,2 millions d'Américains ayant des incapacités intellectuelles avaient accès à un

---

1. Cette recherche a bénéficié du soutien financier de la Régie régionale Mauricie Bois-Francs.

programme d'atelier protégé (Whitehead, 1979 in Rusch & Hughes, 1989). Par ailleurs, dans l'optique des mouvements de normalisation et de valorisation des rôles sociaux amorcés à cette époque, deux lois américaines favoriseront l'intégration des personnes ayant des incapacités intellectuelles à des emplois compétitifs en assurant un système de soutien adéquat : «*The Developmental Disabilities Act*» (1984) et «*The Rehabilitation Act Amendments*» (1986). L'implantation de ces lois a donné lieu à la mise à l'essai de plusieurs modèles de soutien à l'emploi compétitif pour ces personnes. La plupart de ces modèles peuvent s'inscrire dans l'une des quatre formules suivantes :

- 1) le modèle de placement individuel;
- 2) le modèle de placement de groupe;
- 3) le modèle de l'équipe mobile;
- 4) le modèle de l'entrepreneurship.

### ÉCHANTILLON

Pour cette étude, il était prévu de constituer un échantillon oscillant autour de 125 situations d'intervention en milieu de travail dans la région de Drummondville. Neuf (9) personnes présentant des incapacités intellectuelles ont été sélectionnées au regard des critères suivants :

- être d'âge adulte;
- être employé dans un milieu de travail intégré de type «modèle de placement individuel»
- pouvoir se faire comprendre par un ou des moyens de communication.

Trois auxiliaires de recherche se sont partagé la cueillette de données. Pour chacune des personnes faisant partie de l'étude, au moins une rencontre préalable a été consacrée à la familiarisation de la personne à la présence de l'agent de recherche dans son milieu de travail. La récolte de données s'est étalée sur une période d'environ trois semaines.

Afin de recueillir toutes les données pertinentes aux situations d'intervention, des procédures ont été suivies avant, pendant et après ces situations.

### NATURE DE L'OBJET D'INTERVENTION EN SITUATION DE TRAVAIL

Pour caractériser l'objet d'intervention de chacune des 129 situations observées en milieu de travail, deux paramètres ont été utilisés. Le premier réfère au domaine «Vie Professionnelle» de la taxonomie des *Habilités à la vie communautaire* (Dever, 1988, 1997) et le second s'avère un deuxième prototype de l'échelle d'évaluation de la complexité cognitive développée par Rocque *et coll.* (1996).

Au regard de la taxonomie de Dever, 92 % des buts et objectifs des situations d'intervention observées (119/129) sont reliés à l'exécution des routines de travail, c'est-à-dire à l'apprentissage ou à la réalisation des routines de travail (73 situations d'intervention), au respect de l'horaire de travail quotidien (25 situations d'intervention), au respect des règles établies par l'employeur (1 situation d'intervention) et à l'utilisation adéquate des ressources matérielles du milieu de travail (20 situations d'intervention). Les autres objets d'intervention observés portent sur l'adéquation des relations avec les autres travailleurs (5 situations d'intervention) et 5 autres situations d'intervention se rapportent aux buts de la taxonomie qui concernent les imprévus dans la routine de travail.

Afin d'établir le niveau de complexité des tâches de travail demandées aux personnes faisant partie de l'étude, trois catégories ont été utilisées. Elles se distinguent par les critères suivants.

#### Première catégorie : faible niveau (1) de complexité

Pour faire partie de cette catégorie, l'objet d'intervention doit :

- correspondre à une tâche unique;
- être accessible à une pensée préopératoire;

- référer à une dimension concrète;
- ne pas référer à une dimension symbolique à caractère social ou culturel;
- ne pas présenter de superposition des dimensions concrète et symbolique;
- ne pas exiger la prise en compte de plus d'une dimension à la fois.

### **Deuxième catégorie : niveau moyen (2) de complexité**

Pour être classé dans ce niveau, l'objet d'intervention :

- doit référer à une symbolique simple;
- doit impliquer un jugement simple;
- s'il y a lieu, offrir des alternatives claires pour l'exercice d'un choix;
- le cas échéant, impliquer une association-repérage (supposant l'utilisation d'un support visuel ou autre);
- le cas échéant, peut impliquer une séquence d'activités simples-concrètes (3 au maximum);
- doit privilégier l'action (plutôt que la «réflexion»).

### **Troisième catégorie : haut niveau (3) de complexité**

Pour satisfaire à cette catégorie, l'objet d'intervention doit :

- référer à une symbolique importante;
- s'inscrire dans une séquence spécifique (ou comporter un ensemble de sous-tâches, ou encore lorsqu'une séquence d'activités se compose de plus de 3 tâches simples-concrètes);

- faire appel à une pensée opératoire;
- impliquer jugement et choix;
- solliciter plus d'un domaine du développement humain;
- recouvrir simultanément les dimensions concrète et symbolique;
- impliquer l'anticipation ou la prévision.

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Les résultats indiquent que la quasi totalité des buts et objectifs des situations d'intervention observées, soit 92% (ou 119/129), sont reliés à l'exécution des routines de travail. Des 129 situations d'intervention observées, 79 objets d'intervention différents ont été identifiés. En ce qui concerne leur complexité, 8 objets d'intervention, totalisant 15 des 129 situations, ont été jugés de faible niveau, alors que 30 ont été classés de niveau moyen et 41 de niveau élevé. Ces objets, de niveaux de complexité moyen à élevé, posaient des difficultés aux personnes et les plaçaient en situation de dépendance par rapport à l'agent professionnel.

Ces analyses sont pratiquement identiques à celles de l'étude de 1995 et confirment le rôle de premier plan que jouerait la complexité des objets d'intervention dans le processus de production de situations de handicap.

Lors de la collecte de données, toutes les personnes impliquées dans les situations d'intervention avaient un plan d'intervention personnalisé (ou son équivalent). Pour chaque personne, les agents professionnels ont été invités à préciser les types d'évaluation et les stratégies d'intervention qu'ils préféreraient utiliser. Il en est ressorti une forte fréquence d'utilisation de rappels verbaux et d'interventions de type behavioriste. En ce qui concerne les modifications d'éléments physiques du milieu de travail, les agents professionnels ont privilégié l'utilisation de gabarits pour remplacer le comptage ou éviter la lecture ainsi que des

autocollants de couleurs pour faciliter l'identification d'éléments de l'environnement.

Seulement 10 situations d'intervention observées ont impliqué la présence d'agents naturels, ce qui explique l'absence d'analyse poussée quant aux relations de coopération agent professionnel/agent naturel et aux relations de soutien naturel agent naturel/personne. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer si c'est notre présence ou celle de l'agent professionnel qui ont pu inhiber ces relations ou si cela reflète un faible degré de relation entre les personnes et les agents naturels. La nature de plusieurs contextes de travail observés laisse cependant croire que cette deuxième hypothèse est au moins aussi plausible que la première. En effet, si quelques situations observées avaient lieu dans le cadre des activités « normales » d'entreprises, plusieurs autres se déroulaient sur des plateaux de travail isolés du reste des activités de l'entreprise.

## DISCUSSION

Deuxième d'une série de trois études consacrées aux facteurs qui facilitent ou qui font obstacle à l'activité des personnes qui ont des incapacités intellectuelles, cette recherche était centrée sur le domaine de la vie professionnelle et ce, pour deux raisons. Il faut d'abord considérer qu'il s'agit d'un domaine clé pour l'autonomie et la participation sociale de ces personnes. Avoir un travail contribue à l'image positive d'une personne et à la valorisation de son rôle social. Le salaire ainsi obtenu favorise l'autonomie financière et facilite la réalisation d'activités dans les autres domaines (soins personnels, vie résidentielle, loisirs et déplacements). En milieu de vie professionnelle, nos données indiquent qu'une place importante est accordée aux séquences d'exécution des routines de travail. Dans ce contexte, une tâche de travail peut

être complexe au regard des caractéristiques de la personne qui présente des incapacités intellectuelles et peut constituer l'épicentre du processus de production de situations de handicap. Les exigences (contraintes) posées aux personnes pour exécuter plusieurs opérations dans une séquence précise, peuvent en effet être incompatibles avec plusieurs caractéristiques cognitives associées aux incapacités intellectuelles, dont le problème d'accès à une pensée opératoire, les difficultés d'anticipation, un déficit de la mémoire de travail, accroissant ainsi considérablement la charge cognitive (astreintes). *Sans soutien particulier*, les personnes peuvent difficilement s'ajuster à ces exigences, comme le révèlent les très nombreuses interventions verbales des agents sur l'ordre séquentiel à respecter.

Il ressort de cette étude que l'ensemble des moyens mis en œuvre pour la réalisation d'une tâche de travail peut également faire en sorte que la personne se retrouve ou non en situation de handicap. En effet, un même objet d'intervention peut s'opérationnaliser de façons fort différentes compte tenu notamment des installations dans le milieu de travail, réduisant ou augmentant, selon les cas, les situations de handicap.

Cette deuxième expérience de documentation des situations de handicap confirme et renforce les premières constatations. Elles mettent en évidence une «allergie extrême» de ces personnes à la complexité. Si ces résultats ne sont pas surprenants au regard des caractéristiques associées aux incapacités intellectuelles, ils n'en constituent pas moins une contribution nouvelle à la description du processus de production de situations de handicap impliquant des personnes qui présentent de telles incapacités en mettant en évidence la nature des obstacles environnementaux auxquels ces personnes sont quotidiennement confrontées.

## RÉFÉRENCES

- DEVER, R.B. (1988) *Community living skills : a taxonomy*. Washington D.C. : American Association on Mental Retardation.
- DEVER, R.B. (1989) A taxonomy of community living skills. *Exceptional Children*, vol. 5 (5): 395-404.
- DEVER, R.B. (1990) Defining mental retardation from an instructional perspective. *Mental Retardation*, vol. 28 (3) : 147-155.
- DEVER, R.B. (1997) *Habiletés à la vie communautaire : une taxonomie*. Québec : Presses Inter Universitaires. Ouvrage paru sous le titre *Community living skills : a taxonomy* (1988) traduit sous la direction de D. Boisvert.
- FOUGEYROLLAS, P., CLOUTIER, R., BERGERON, H., CÔTÉ, M. & ST-MICHEL, G. (1996) *Révision de la proposition québécoise de classification : processus de production du handicap*. Lac St-Charles : Réseau international sur le processus de production du handicap.
- GOLDBERG, R.T., MCLEAN, M.M., LAVIGNE, R., FRATOLILLO, J. & SULLIVAN, F.T. (1990) Transition of persons with developmental disabilities from extended sheltered employment to competitive employment. *Mental Retardation*, vol. 28 (5): 299-304.
- ROBICHAUD, P. (1997) *Troisième thème : Intégration des personnes présentant des incapacités intellectuelles à un emploi compétitif*. Examen de synthèse présenté au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation. Montréal : Université de Montréal. Document inédit.
- ROCQUE, S., LANGEVIN, J., BELLEY, C., TRÉPANIÉ, N., FORGET, N., SERCIA, P., DUBREUIL, S., GILBERT, D., LABELLE, M. & MÉTHÉE, F. (1997) *Études d'éléments environnementaux susceptibles de faire obstacle à l'activité de la personne présentant des incapacités intellectuelles. Rapport de recherche présenté à la Régie Régionale de Laval*. Montréal : Bibliothèque nationale du Québec/Bibliothèque nationale du Canada. ISBN 2-922251-00-4.
- RUSCH, F.R. & HUGHES, C. (1989) Overview of supported employment. *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 22 (4), 351-363.
- TRÉPANIÉ, LANGEVIN, ROCQUE, ROBICHAUD, BOUTET, BONIN, DUBOIS, FORGET, CLOUTIER & ST-LOUIS (2000) «*J'ai du travail, mais pas d'emploi*». *Étude des obstacles, en milieu de travail, à l'activité de la personne qui présente des incapacités intellectuelles*. Consortium National de Recherche sur l'Intégration Sociale, Document inédit, ISBN 2-895-08-004-6.